

## ÉTABLISSEMENTS VINS J.-B ET ARTAUD FRÈRES, Marseille grossiste en vin, distillateur

Adrien Marie ARTAUD,  
grossiste en vins,  
administrateur de sociétés,  
député de Marseille (1919-1924)

Né à Marseille, le 26 septembre 1859.  
Fils de Pierre Charles Philippe Artaud (1815-1892) et de Marie Rose Mélanie Ricavy (1825-1886).  
Cinq frères et sœurs, dont Jean-Baptiste (1854-1933), aîné et associé.  
Marié à Marseille, le 17 octobre 1892, avec Henriette Georgette Brun (1865-1944) dont :  
— Georges (1892-1892) ;  
— Adèle Charlotte Jeanne Marie (Marseille, 15 août 1894-Marseille, 28 décembre 1984), mariée à Marseille, le 27 avril 1920, avec Louis Jean Baptiste Harrel ;  
— Georges Paul Louis Marie (1897-1993), marié avec Fabienne Fabre ;  
— Charles Louis Gabriel Marie (1900-1990), marié avec Jeanne Virginie Millaud  
— Antoine (1904-1927).

---

Administrateur de L'Étoile commerciale (1912),  
président de la Société des ateliers E. et J.-M. Favre, Marseille : réparations navales,  
administrateur de la Compagnie française pour l'Afrique occidentale (CFAO) (1917-1935),  
de La Réassurance nationale (jan. 1919),  
président du Lloyd de France-Vie (avril 1919),  
administrateur du Journal l'« Avenir » (Ancien « Oui »)(avril 1919),  
de la [Banque française de Syrie](#) (mai 1919),  
de la Société méridionale de travaux : fusion des maisons Vaccaro et ALCA-FOUR (Allard, Clamens et Fourneron-Pey) (octobre 1919),  
vice-président du Lloyd de France Maritime Transports (décembre 1919),  
administrateur de la Société auxiliaire de transit et de commission (jan. 1920),  
président de la Méditerranéenne et de la Réassurance Nationale, vice-président de la Comtadine (juillet 1920),  
administrateur du Crédit agricole commercial et industriel (mars 1920) et de sa suite, la [Banque française et hollando-américaine](#) (1924),  
du Lloyd de France (Incendie et accidents) (juin 1920),  
membre et président du conseil de surveillance de la [Compagnie marseillaise de Madagascar](#) (CMM),  
administrateur (éphémère) des [Comptoirs franco-marocains](#) (S.A., 1919)(filiale de la CMM),  
administrateur de la [Compagnie agricole et industrielle de Madagascar](#) (1920),  
du [Crédit foncier marocain](#) (oct. 1920),  
des [Affréteurs Réunis](#) (1921-1922),  
de Marseille-Assurances,  
de la [Compagnie maritime de transports coloniaux](#) (filiale de la CMM)(février 1922),  
1/2

2/2

président (1922-1928), puis simple administrateur des [Sucreries coloniales](#), administrateur (avril 1923), puis vice-président président de la [Banque française de l'Afrique équatoriale](#).

administrateur de La Coloniale : assurances (octobre 1923), des Rizeries de l'Hirondelle et Semoulerie (Éts Ruffier-Verduraz), Marseille (d'après [Parlementaires et financiers](#)),

de la Société marseillaise de navigation aérienne : étude d'une ligne Marseille-Alger (jan. 1925),

de la Société foncière marseillaise (juin 1925),

de la Société provençale de constructions aéronautiques (juillet 1925),

de la [Banque de Madagascar](#) (janvier 1926),

de la [Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides](#) (juillet 1926),

du [Crédit foncier de Madagascar](#) (octobre 1926),

de la [La Nouvelle Coloniale](#), Tunis : assurances (janvier 1927),

de la Banque de l'Union orientale (juin 1927),

président du conseil d'administration du « Sémaphore » de Marseille (1928),

administrateur de la Banque Vasseur (1929),

des [Sucreries marseillaises de Madagascar](#) (mai 1929)...

Fondateur (1901) et président (1905) du Syndicat des exportateurs de Marseille, conseiller du commerce extérieur de la France (décret du 27 février 1903), membre (1905), vice-président (1911), puis président (1913-1920) de la chambre de commerce de Marseille,

fondateur de l'Institut colonial de Marseille (1906),

président de la commission des règlements et membre de la commission des publications et notices de l'Exposition coloniale de Marseille (1906),

commissaire général et rapporteur général des travaux de l'Exposition nationale coloniale de Marseille (1922).

Officier de la Légion d'honneur (23 février 1925).

Décédé à Marseille, le 11 septembre 1935.

Maison fondée en 1886 : 1 médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris 1900 (groupe XVII, cl. 155) ; 1 grand prix à Hanoï, 1902 (groupe II et 10) ; 1 grand prix à Saint-Louis 1904 (section française) ; 1 grand prix Liège 1905 (groupe XVII, cl. 119) ; hors concours, membre du jury, Marseille 1906.

Publication de Société  
(*Le Sémaphore de Marseille*, 15 octobre 1887)

Suivant acte sous seine privé, en date du cinq octobre mil huit cent quatre-vingt sept, enregistré le 10 octobre mil huit cent quatre-vingt-sept,

M. Jean-Baptiste Artaud et M. Adrien Artaud, tous deux domiciliés à Marseille.

Ont formé une société en nom collectif dont l'objet est la représentation de commerce et toutes autres opérations commerciales quelconques.

La raison sociale est Jean-Baptiste et Adrien Artaud frères.

Cette société est contractée pour vingt ans. Elle durera, en conséquence, du cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-sept au cinq octobre mil neuf cent sept.

Le capital social est fixé à trente mille francs qui sont versés par chaque associé par parts égales. Le dépôt d'un double dudit acte a été fait le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-sept aux greffes : 1. du tribunal de commerce de Marseille ; 2. de la justice de paix du deuxième canton de Marseille.

---

REVUE DE LA PRESSE  
(*Le Sémaphore de Marseille*, 19 novembre 1890)

Nous sommes heureux de constater que le goût des études historiques devient de plus en plus vif dans notre ville. Récemment c'était M. Émile Camau qui nous donnait un livre extrêmement intéressant sur les Croisades en Provence ; aujourd'hui, un autre de nos confrères, M. Adrien Artaud, vient de faire revivre une des figures les plus curieuses et les plus sympathiques de notre histoire locale. Nous voulons parler de l'audacieux et célèbre armateur Georges Roux de Corse, un Marseillais du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont la vie fût étroitement liée à la prospérité commerciale de notre cité, à son esprit colonisateur et à son admirable activité au milieu des mœurs frivoles et dissolues de l'époque. L'histoire de Georges Roux est en somme l'histoire commerciale, maritime et administrative de Marseille au siècle dernier. C'est dire les patientes et intelligentes recherches auxquelles a dû se livrer l'auteur, les documents dont il a dû s'entourer et s'aider pour mener à bien une tâche aussi importante et aussi malaisée. Hâtons-nous de dire que M. Adrien Artaud est sorti victorieux de son entreprise. Rien de plus attachant, de mieux coordonné, de plus lumineusement exposé que son étude qui dépasse certainement les limites d'une simple monographie. Notre confrère a réussi surtout à mettre en relief l'admirable et intrépide patriote qu'il y avait chez Georges Roux, chez ce négociant qui, pour rendre service à son pays, pour relever son commerce, n'hésita pas à armer de ses deniers de nombreux corsaires contre l'Angleterre. Mais voici à ce propos un extrait du livre de M. Artaud :

Nous n'avons pas le nom de tous les navires armés par Georges Roux, ni même des quatre premiers, mais nous savons que parmi ces vaisseaux figuraient : le "Bien-Aimé", la "Thérèse" et le "Télémaque" sur l'armement desquels nous avons quelques détails. Le "Bien-Aimé" était une frégate de quarante canons, ayant à bord 450 hommes d'équipage, dont 200 cadets volontaires fusiliers. La "Thérèse" portait 28 canons et avait un équipage de 200 hommes. Le "Télémaque" de 20 canons avait 300 hommes d'équipage. Chez Georges Roux, le souci d'un complet armement, du bon choix des capitaines, les soins minutieux donnés au perfectionnement du matériel, ne la cédaient en rien à la généreuse audace du grand citoyen, sacrifiant une large part de sa fortune pour le bien de l'État.

Nous allons voir quelles furent les prouesses de ses capitaines, mais aussi ne les avait-il choisis qu'à bon escient. La plupart sont de La Ciotat, c'est-à-dire de la petite ville où s'était écoulée son adolescence. Il les connaissait donc à fond. C'était merveille de voir le nombreux équipage du "Bien-Aimé" manœuvrer sous le commandement de ses chefs, et en particulier la troupe des soldats. On citait aussi l'armement formidable de la "Thérèse", en fusils, sabres, pistolets, tromblons et haches d'arme. Les navires de Georges Roux comprenaient dans leur personnel un premier et un second chirurgien. C'est dans ces soins minutieux qu'éclate le mérite de l'armateur, qui a vraiment charge d'âmes, l'armateur en course surtout Roux allait exposer à tous les dangers de la navigation et de la guerre maritime — la plus terrible — plusieurs milliers d'hommes et ne pouvait le faire légitimement qu'après les avoir pourvus de toutes les protections possibles contre les dangers.

Il leur laissait cependant tous les profits de l'entreprise, car, d'avance, il déclara abandonner, en faveur de ses équipages, ses parts de prise et le fit afficher partout. Aussi regorgeait-il d'hommes éprouvés, matelots et canonniers, à un moment où le roi en manquait !

Nous pouvons évaluer le coût de ces armements, grâce à un devis que la Chambre de commerce fit établir à la même époque (arch. BB 12, folios 412-415) et qui estime qu'une frégate de trente-deux canons et trois cents hommes d'équipage reviendrait à trois cents mille livres pour sa construction et son premier armement, et à cent quatre-vingt mille livres pour son entretien annuel. Si l'on songe que la chambre de commerce croyait avoir besoin de neuf à dix mois, pour la construction de deux de ces vaisseaux, et que Roux en mit à la mer quatre dans un temps de moitié moindre ; que les devis sont toujours jours au dessous de la réalité ; et si l'on songe enfin que la chambre de commerce n'entendait apporter aucun luxe dans ses armements ; on pourra se faire une idée assez exacte des dépenses de Roux à cette occasion. Le "Bien-aimé" seul, pour sa construction et sa première année de campagne, dût lui coûter bien près d'un million et les autres de cinq à sept cent mille livres chacun.

Nous regrettons vraiment que l'espace nous soit mesuré, car nous aurions voulu suivre avec l'auteur toutes les phases de cette existence si bien remplie, si fiéveuse et parfois si merveilleuse. En terminant, M. Adrien Artaud dit quelques mots de l'ancienne préfecture, plus tard Cercle Artistique et aujourd'hui hui collège de filles, qui était l'hôtel de Georges Roux de Corse et qui fut vendu à la ville en 1805 par le comte de Glandevès, son petit-fils. Il serait juste, comme le dit notre confrère, que le nom du célèbre négociant marseillais brillât au fronton de l'édifice. Nous voudrions même avec lui qu'on lui érigeât une statue sur l'une de nos places publiques. Mais M. Adrien Artaud doit savoir, par d'autres exemples, en quelle petite estime on tient ici les illustrations locales. N'oublions pas de louer également l'auteur de la façon claire, élégante dont il a écrit son ouvrage et surtout l'introduction qui nous a paru un morceau fort remarquable. Le livre de notre confrère est à la fois une œuvre d'historien et de patriote. À ce double titre, il ne peut manquer d'obtenir un très grand et très légitime succès et de trouver sa place dans les bibliothèques de tous les Marseillais qui ont gardé le culte de leur ville natale.

---

#### AVIS DE MESSE

(*Le Sémaphore de Marseille*, 4 janvier 1893)

M. et M<sup>me</sup> Jean Artaud et leur fille ; M. et M<sup>me</sup> Adrien Artaud ; M. Émile Artaud ; M. et M<sup>me</sup> Emile Francou : M. et M<sup>me</sup> U. Domergue ; sœur Marie de Saint-Jean Artaud et les familles Ricavy, de Campriec, Brun, Francou et Domergue prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée, pour le repos de l'âme de M Pierre-Charles Philippe ARTAUD demain, jeudi, 5 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Saint-Joseph (*intra muros*).

---

(*Le Sémaphore de Marseille*, 22 avril 1894)

Une brochure — M. Adrien Artaud vient de traiter, dans une brochure, la question des vins avec une rare compétence, en ayant le soin d'indiquer la solution générale ainsi que la solution locale. Ce travail ne peut manquer d'être lu avec le plus vif intérêt par tous ceux que préoccupe la crise viticole : nous y reviendrons.

---

Adrien Artaud et Cie\*  
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1920)

Marseille, 4 juin. — Cette société, dont le siège est à Marseille, 59 à 65, rue de la Loubière, et qui s'est spécialisée dans la distillation des alcools industriels, exploite à cette adresse une distillerie dont la production est devenue insuffisante pour répondre à ses commandes.

Elle se propose d'ouvrir sur le territoire de la commune de Marseille, au chemin des Ayalades, une nouvelle usine de ce genre.

La fabrication serait basée sur la fermentation des mélasses provenant des raffineries de sucre de Saint-Louis, situées à proximité, et qui, depuis longtemps, n'osmosant plus leurs mélasses, trouveraient là un débouché considérable.

La rectification donnerait un alcool industriel qui serait livré à la consommation.

De plus, l'usine pourrait également extraire de l'alcool de toutes autres matières fermentescibles, telles que grains ou similaires, fruits secs, etc.

Bien que la nouvelle installation des Ayalades soit prévue pour une production journalière de 50 hectolitres d'alcool pur, la société espère pouvoir doubler prochainement cette production.

---

Distilleries Adrien Artaud  
(*La Journée industrielle*, 12 janvier 1921)

Marseille, 10 janvier — Sous cette dénomination, la Société Adrien Artaud et Cie, vient d'être transformée en société anonyme. Le siège est à Marseille, 61 à 65, rue de la Loubière. Le capital est fixé à 450.000 fr. en actions de 500 francs.

---

Établissements Vins J.-B et Artaud Frères  
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1928)

Marseille, 29 février. — Une récente assemblée extraordinaire a décidé de dédoubler les 2.000 actions de 500 fr. composant le capital de 1 million, en 4.000 actions de 250 fr. catégorie A. Le capital ainsi divisé a été porté à 3.500.000 fr., par l'émission de 275 fr., de 10.000 actions nouvelles catégorie B de 250 fr. de nominal. MM. Paul Jaujon, à Marseille, rue de la République, 62, et Achille Lignon 1, à Lyon, rue de la Guillotière, 146, ont été nommés nouveaux administrateurs.

---

ÉTABLISSEMENTS VINS J.-B. ET A. ARTAUD FRÈRES  
Cotation en Bourse de Marseille des actions de la Société  
(*BALO*, 26 mars 1928)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

---

1 Achille Lignon (1854-1936) : grossiste en vins, administrateur de sociétés, président de la Filtrerie franco-algérienne (déc. 1930). Voir [encadré](#). Vieille connaissance d'Adrien Artaud puisqu'ils avaient fondé ensemble l'Étoile commerciale (1912).

Statuts sous seings privés en date à Marseille du 29 mai 1910, déposés aux minutes de M<sup>e</sup> Antoine Philipon, notaire à Marseille, par acte du 3 juin 1910 et modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires tenues les 23 février 1920, 7 mars 1927, 21, 28 Janvier et 6 février 1928.

Siège social à Marseille, rue Plumier prolongée.

La société a pour objet :

De continuer le commerce des vins, alcools, eaux-de-vie et produits similaires créés par la maison J.-B. et A. Artaud frères et exploiter les marques déposées par cette maison pour ces articles.

Et généralement faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant, en France ou à l'étranger, directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

La durée de la société expirera le 31 décembre 1990.

Capital social : 3.500.000 fr., divisé en 14.000 actions de 250 fr. nominatives ou au porteur, dont 4.000 dites actions A et 10.000 actions B.

M. Adrien Artaud a apporté à la société : L'établissement industriel et commercial de vins exploité à Marseille, rue Plumier prolongée, par MM. J.-B. et A. Artaud, dont il doit rester seul propriétaire, composé de :

1° La clientèle ou achalandage, ainsi que toutes les marques commerciales déposées ;

2° Le matériel et mobilier de toute nature servant à son exploitation ;

3° Le bénéfice de tous marchés d'achat ou de vente de vins et alcools, qui ont pu être faits à ce jour par la maison Artaud ;

4° Enfin l'organisation complète de sa maison de commerce et son industrie personnelle, le tout avec jouissance à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1910.

Sur les 2.000 actions de 500 fr. primitivement créées, 600 entièrement libérées ont été attribuées à M. Adrien Artaud en représentation des apports ci-dessus ; 300 ont été souscrites en numéraire et 1.100 ont été créées suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 1920, par voie de prélèvement sur les réserves, et attribuées aux propriétaires des actions précédemment existantes à raison de 11 actions nouvelles par 9 actions anciennes.

Ces 2.000 actions ont été dédoublées et, en conséquence, portées à un total de 4.000 actions d'une valeur nominale de 250 fr. chacune, entièrement libérées, dites actions A et numérotées de 1 à 4000.

10.000 actions de 250 fr. chacune, dites actions B et numérotées de 4001 à 14000, émises avec une prime de 25 fr. par action ont été créées par délibérations des assemblées générales extraordinaires des 28 janvier et 6 février 1928 et leur souscription a été réservée à raison de deux titres et demi nouveaux pour un titre A aux porteurs des 4.000 actions A ; ces 10.000 actions B ont été régulièrement souscrites et sont actuellement libérées du quart de leur montant et, en outre, du montant intégral de la prime afférente à chacune d'elles.

Il existe 1.000 parts bénéficiaires attribuées en totalité à M. Adrien Artaud, fondateur de la société, et créées par délibérations des assemblées générales extraordinaires des 21 et 28 janvier et 6 février 1928. Ces parts ne confèrent à leurs porteurs aucun droit de propriété sur l'actif social, mais simplement un droit aux répartitions des bénéfices mis en distribution.

L'assemblée générale annuelle se tient au siège social, autant que possible dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice social.

Les assemblées ordinaires et extraordinaires se réunissent au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation et sont convoquées par un avis inséré dans un journal de Marseille ou par lettres. Le délai de convocation est de seize jours à l'avance pour rassemblée générale ordinaire et de huit jours francs à l'avance pour l'assemblée

ordinaire convoquée extraordinairement et pour les assemblées générales extraordinaires.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé : 5 p. 100 pour la réserve légale, puis la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende 6 p. 100 des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, des actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus est réparti comme suit : 20 p. 100 au conseil d'administration ; sur le solde : 20 p. 100 aux parts bénéficiaires et 80 p. 100 aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement sur ce solde de bénéfice revenant aux actionnaires, d'une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance et de réserves supplémentaires.

Suivant délibération en date du 28 janvier 1928, l'assemblée générale des actionnaires a donné en outre au conseil d'administration les autorisations et pouvoirs les plus étendus pour augmenter par la suite le capital social jusqu'à concurrence de 6.500.000 fr. par l'émission en une ou plusieurs fois de 26.000 actions de 250 fr. chacune avec ou sans prime, ledit capital social pouvant ainsi être porté à 10 millions, de francs.

Bilan de la société au 31 décembre 1927.  
(Après répartition.)

ACTIF

Immeubles	1.250.000 00
Marchandises (compte d'ordre)	3.244.760 85
Matériel	999.745 52
Marchandises accessoires	2.387 25
Compte intérieur	15.365 10
Achats et ventes Grèce	3.352 10
Effets à recevoir :	652.563 05
Caisse :	18.358 20
Débiteurs divers :	2.829.242 43
	3.500.163 68
Dépôts chez divers	43.623 30
	9.059.397 80

PASSIF

Capital	1.000.000 00
Amortissement immeubles	412.091 88
Amortissement matériel	784.881 35
Réserve légale	109.162 48
Actionnaires	206.298 00
Conseil d'administration	277.414 85
Réserve pour stabilisation du dividende	200.000 00
Comptes litigieux :	3.294 16
Créditeurs divers :	1.059.041 84
Banques :	881.842 54
	5.915.993 63
Profits et pertes à reporter à nouveau	150.261 45
	9.059.397 80

La présente insertion est faite en vue de l'admission à la cote de la Bourse de Marseille des actions de ladite société.

Certifié sincère et véritable:

Le président,  
ADRIEN ARTAUD,  
président honoraire de la chambre de commerce de Marseille,  
56, rue Paradis, Marseille.

---

ÉTABLISSEMENTS DE VINS J. B. ET A. ARTAUD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 avril 1930)

L'assemblée du 7 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1929 qui se soldent par un bénéfice net de 438.887 francs et décidé le maintien du dividende à 25 francs, payable à la date que fixera le conseil.

---

ÉTABLISSEMENTS DE VINS J. B. ET A. ARTAUD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 février 1931)

Le bilan au 31 décembre solde par un bénéfice net de 710.326 fr. contre 438.887 fr. Le dividende de 25 francs sera proposé à la prochaine assemblée. Au bilan, les immobilisations portées pour 2.383.205 francs ont, en contrepartie 1.449.511 francs d'amortissements. Les marchandises sont prudemment inventoriées à 2.255.452. L'actif disponible ou réalisable à court terme, se totalise par 3.027.098 en regard de 1.714.278 d'exigibilités. Les réserves et amortissements atteignent 1.799.080 pour un capital de 3.500.000 francs.

---

ÉTABLISSEMENTS DE VINS ARTAUD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juin 1932)

L'assemblée du 30 mai a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, se soldant par un bénéfice de 459.638 fr. Après l'affectation de 222.403 fr, aux amortissements, l'assemblée a fixé le dividende à 15 fr. par action, payable le 1<sup>er</sup> juin sous déduction des impôts. Le Conseil indique qu'au début de l'exercice, la réduction des cours a rendu difficiles les affaires d'exportation. Par la suite, la hausse rapide qui a atteint jusqu'à 19 à 20 fr. le degré, a provoqué de nombreuses reventes et il s'en est suivi une chute verticale tout particulièrement forte en octobre et en novembre. La commission consultative, qui avait à donner son avis sur le blocage, avait confiance dans les cours, mais elle a dû depuis revenir sur cette opinion. À l'heure actuelle, la baisse se poursuit et, d'autre part, la crise générale augmente les difficultés des affaires.

Le rapport insiste sur l'amortissement important des immobilisations qui figurent pour des sommes minimes et constituent un gage intéressant pour les actionnaires. Les résolutions ont été votées à l'unanimité, notamment la nomination de MM. Jacques Dombay et Georges Artaud, administrateurs sortants.

---

ÉTABLISSEMENTS ARTAUD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1933)



L'assemblée qui s'est tenue le 11 avril a ratifié les comptes de l'exercice écoulé, qui se soldent par un bénéfice net de 602.951 fr. Un dividende de 25 fr., soit 21 fr. net, aux titre» nominatifs et de 20 fr. 35 pour les titres au porteur a été voté ; il sera payable le 12 avril. Les parts toucheront 44 fr. 20. Le premier trimestre de 1932, semblable au trimestre correspondant de l'année antérieure, enregistra une chute des cours et, comme conséquence, un ralentissement des transactions, laissant entrevoir une année déficitaire. Cette situation, qui persistait au début du deuxième trimestre, s'améliora en juin par suite du mauvais temps qui provoqua une hausse des prix. D'autre part, les prévisions mauvaises de la récolte métropolitaine, dont les vendanges furent tardives et effectuées dans de mauvaises conditions atmosphériques, marquèrent une hausse durant le second semestre de l'exercice. Les réductions des exportations tombées, pour la France à 600.000 hectolitres ont poussé la société à intensifier ses ventes en France, ce qui lui a permis d'atteindre le total de sorties de 80.000 hectolitres, chiffre double de celui de l'année précédente. Le chiffre total d'affaires s'est élevé à 21.273.788 fr. Le président a indiqué que l'exercice en cours se poursuivait dans des conditions favorables et que le chiffre d'affaires du premier trimestre 1933 est environ le double de la période correspondante de 1932 Toutes les résolutions ont été adaptées à l'unanimité, notamment la réélection comme administrateurs de MM. Charles et Adrien Artaud, Étienne Arnaud et M<sup>me</sup> Harrel.

---

#### ÉTABLISSEMENTS ARTAUD

*(L'Information financière, économique et politique, 17 avril 1934)*

L'assemblée qui s'est tenue à Marseille, le 10 avril, sous la présidence de M. Adrien Artaud, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par une perte de 471.187 francs, reportée à nouveau. Le rapport du conseil souligne que ce déficit est dû, en majeure partie, aux mesures législatives qui ont entravé considérablement les affaires. En effet, la campagne de 1933 s'annonçait favorablement, mais les lois votées en juillet, au début des vendanges, ont provoqué un revirement complet sur le marché des vins, dont la baisse a été ininterrompue. Le conseil estime qu'il n'y a pas lieu de se décourager car les cours des vins sont actuellement ridiculement bas et la situation pourrait aisément se retourner. Parlant de la cotation actuelle des titres, le président a déclaré qu'elle ne représentait même pas la valeur des stocks détenus en magasin et ne tient compte ni des versements faits à la propriété, ni des immeubles et du matériel. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

#### ÉTABLISSEMENTS J.-B. ET A. ARTAUD

*(L'Information financière, économique et politique, 26 juillet 1935)*

L'assemblée annuelle, qui s'est tenue le 23 juillet sous la présidence de M. Adrien Artaud, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un déficit d'exploitation de 317.234 francs qui, ajouté à celui de l'exercice précédent, donne un débit total de 788.421 francs qui a été reporté à nouveau. Dans son rapport, le conseil expose que les facteurs défavorables qui ont caractérisé l'exercice proviennent de la crise générale et surtout de la baisse progressive et continue des vins. L'acheteur, démoralisé par cette chute verticale et dont les ventes ont été considérablement atteintes par le chômage, s'abstient par crainte d'une accentuation de la baisse. Le statut vinicole, voté à la fin de l'année 1934, qui favorise les propriétaires et les coopératives au détriment des commerçants en vins, a aggravé la situation de ces

derniers. En terminant, le rapport indique que le fond de la baisse paraît atteint et que les mauvais jours semblent être passés.

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, a été remise faute de quorum. Il s'agissait de la suppression du droit de vote plural.

---

#### RAFFINERIES DE SUCRE DE SAINT-LOUIS

*(L'Information financière, économique et politique, 28 mars 1936)*

.....  
En cours d'exercice, la Société a pu s'assurer la presque totalité du capital des Distilleries Artaud, spécialisées dans la distillation des mélasses. De ce fait, les Raffineries Saint-Louis ont réalisé une coordination complète et très utile des deux directions.

---

#### Établissements ARTAUD

*(L'Information financière, économique et politique, 22 avril 1936)*

Marseille. — L'assemblée tenue le 21 avril a décidé la **réduction du capital de 3.500.000 fr. à 1.400.000 fr.** par abaissement du nominal des actions de 250 à 100 fr. Cette opération permettra de résorber les pertes, s'élevant à 1.512.000 francs, et d'assainir certains postes

---

#### BOURSE DE MARSEILLE

*(L'Information financière, économique et politique, 18 août 1937)*

Artaud reparaît à la cote à 30 et 34 francs ; la Société a pratiqué depuis deux ans une politique d'apurement et de compressions qui, sauf imprévu, doit la ramener dans une situation normale.

---

#### BOURSE DE MARSEILLE

*(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1939)*

Etablissements Artaud, 51 ; l'assemblée a ratifié les comptes de 1938 faisant ressortir une perte de 36.000 fr.

---